

**SERVICE PETITE ENFANCE**

3ème étage du centre Olbia

Ouvert du lundi au vendredi sans rendez-vous

de 8 h 30 à 17 h 30

tél : 04 94 00 78 85

email : [petite-enfance@ccas-hyeres.fr](mailto:petite-enfance@ccas-hyeres.fr)

Dans le cadre de la P.S.U (Prestation de Service Unique), le barème des participations établi par la CNAF est national, basé sur le principe d'un taux d'effort appliqué aux revenus des familles, en fonction du nombre d'enfants qu'elles ont à charge (au sens de l'administration fiscale). Les revenus considérés sont les revenus imposables avant déduction des abattements fiscaux. Cette participation sera réactualisée au moment de l'entrée en crèche de l'enfant et révisée au changement de situation déclaré.

Après seulement l'admission de votre enfant en crèche vous pourrez connaître la participation horaire qui vous sera demandée pour sa garde.

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR  
(PHOTOCOPIES)**

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- pièces d'identité des parents
- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture edf, téléphone..)
- numéro d'allocataire CAF
- email
- dernier bulletin de salaire de chacun des deux parents
- contrat de travail avec rémunération et temps partiel
- justificatif de formation

D'autres pièces administratives peuvent vous être demandées lors de l'entrée en crèche de votre enfant,

Pour les commerçants et artisans : attestation du chiffre d'affaires ou dernier avis imposition relatif au B.I.C ou n° du registre du commerce ou des métiers,

Pour les agriculteurs et professions libérales : dernier avis d'imposition aux bénéfices agricoles ou aux bénéfices non commerciaux,

Pour les parents séparés : jugement indiquant le mode de garde.

Le service Petite Enfance

Les données personnelles collectées vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à gérer le dossier d'admission de votre enfant. Elles seront conservées 10 ans et seront réservées à l'usage exclusif du service Petite enfance et des crèches. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : CCAS d'Hyères – Déléguée à la Protection des Données – Centre Olbia, 4 Rue du Soldat Bellon, 83400 Hyères. ou par e-mail : [dpo@ccas-hyeres.fr](mailto:dpo@ccas-hyeres.fr)